

AVIS DE RÉUNION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE RÉUNIE EXTRAORDINAIREMENT DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ AFMA

Les actionnaires de la société AFMA SA sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement au siège social d'AFMA, sis 22, boulevard Moulay Youssef, Casablanca le :

JEUDI 13 SEPTEMBRE 2018 À 9H00

En vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration.**
- 2. Nomination d'un nouvel administrateur d'AFMA.**
- 3. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

IMPORTANT

Les propriétaires d'actions au porteur devront déposer ou faire adresser par leur banque au siège social, cinq jours avant la réunion, les attestations constatant leur inscription en compte auprès d'un intermédiaire financier habilité.

Les titulaires d'actions nominatives peuvent assister à cette assemblée sur simple justification de leur identité à condition d'être inscrits sur les registres sociaux.

La demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour, formulée par les actionnaires détenteurs du pourcentage d'actions prévu par l'article 117 de la loi n° 17-95, doit être déposée ou adressée par lesdits actionnaires au siège social de la société AFMA SA contre accusé de réception dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de publication du présent avis de réunion.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire justifiant d'un mandat, par son conjoint, par un ascendant ou descendant ou par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuille de valeurs mobilières.

Des formulaires de vote par correspondance et de vote par procuration sont à la disposition des actionnaires au siège social et seront disponibles sur le site internet www.afma.ma, conformément aux dispositions de la loi n° 17-95.

PROJETS DE RÉOLUTIONS

PREMIÈRE RÉOLUTION : NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de nommer Monsieur Salaheddine MEZOUAR en tant que nouvel administrateur d'AFMA avec effet à compter de ce jour, et prenant fin à la date de la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires d'AFMA, devant statuer sur les états de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que Monsieur Salaheddine MEZOUAR a déclaré accepter les fonctions d'Administrateur de la société AFMA, et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi pour l'exercice desdites fonctions.

DEUXIÈME RÉOLUTION : POUVOIRS À DONNER

L'Assemblée donne tous les pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales.

AFMA S.A.

CAPITAL SOCIAL : 10.000.000 DIRHAMS • **SIÈGE SOCIAL** : 22, BOULEVARD MOULAY YOUSSEF - CASABLANCA
RC CASABLANCA N° 22463 • **I.F N°** 01020480 • **TP N°** 35545267